



"ECHO de l'Interco

Bulletin d'information de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

N°2 Avril 2009

Sommaire

- EDITO
- SITE INTERNET
- BUDGET
- TRANSPORT SCOLAIRE
- RENTRÉE DES CLASSES
- COMMERCANTS
- PETITE ENFANCE
- CENTRE NAUTIQUE
- BRÈVES
- ANDILLY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Bureaux :
268 route du Suet
CRUSEILLES

Adresse postale :
B.P. 35 - 74350 CRUSEILLES

Tél. : 04 50 08 16 16
Fax : 04 50 08 16 20

E-mail :
ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Site :
www.ccpaysdecruseilles.org



Édito

Dans ce deuxième numéro de l'Echo de l'Interco, une part importante est consacrée aux budgets votés ce 12 mars.

C'est sur ce point que je fais le choix de m'exprimer.

Ces différents budgets (général, eau et assainissement) rendent compte des orientations arrêtées lors des nombreuses réunions de travail. Des choix ont dû être menés. Ils ont été

l'objet de concertation, de débats, de nécessaires confrontations de points de vue ; aussi, les décisions retenues sont celles de toute l'équipe des maires et des vice-présidents, entérinées par le conseil communautaire.

Notre territoire de 12 000 hectares est un territoire rural et à ce titre nécessite des équipements importants, viables, pérennes, que n'ont pas à fournir d'autres collectivités plus urbanisées.

En effet, maintenir notre cadre de vie impose des investissements conséquents. L'aménager a été la volonté des équipes précédentes. Nous continuons sur cette voie.

Profitant de l'opportunité de la fermeture du Pont de la Caille, l'intercommunalité a décidé d'engager les travaux de réfection des traversées d'Allonzier la Caille et de Cruseilles, d'un estimatif global se montant à 3 672 322 € HT. Ces infrastructures (canalisations d'eau pluviale, d'eau potable, collecteurs d'assainissement) ont un coût très important pour la collectivité qui en grande partie les finance.

Face à ce constat, les élus des 13 communes, tout

à fait conscients de la nécessité de ces travaux, acceptent de différer certains de leurs investissements communaux, et non des moindres.

D'autre part, bien qu'il ne soit jamais facile de prendre la décision d'augmenter les impôts locaux, surtout dans le contexte difficile que connaît le pays, la Communauté de Communes opte pour un relèvement modeste des taux des taxes d'habitation et foncière de 0,5%, des taxes d'assainissement et d'eau potable de 5% sur la part fixe et de 5% sur le m³ d'eau consommé. Rappelons que les dernières hausses datent de 2001.

La carte transport scolaire passe de 70 à 80 € annuels ; le ticket d'entrée à la piscine augmentera sensiblement.

Des exemples concrets sur ce que peuvent représenter ces augmentations sont présentés en pages intérieures.

C'est pour pouvoir continuer à assurer pour l'avenir un service public de qualité, tout en maîtrisant l'endettement, qu'il n'est guère d'autre solution que d'appliquer ces augmentations.

Celles-ci se sont appuyées sur les rapports d'un bureau d'étude que la Communauté de Communes a mandaté pour se livrer à un audit de ses comptes financiers.

Les conclusions rendues par le prestataire ont été présentées à l'ensemble des conseillers municipaux.

Gilles Pecci

Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Le site Internet de la CCPC en ligne !

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles se dote d'un nouveau site Internet. Un site qui vous parlera de cette collectivité, à quoi sert-elle, que gère-t-elle ? Ce site apportera les réponses et tentera de rendre plus lisibles nos actions.

Rendez-vous sur
www.ccpaysdecruseilles.org



C'est le premier budget présenté par le nouveau vice-président aux finances de la CCPC, Denis DONARD. L'exercice n'a pas été simple au regard du contexte économique national. Au fil des multiples réunions d'arbitrage budgétaire, les élus ont pris le temps d'étaler les investissements sur 2 ans pour compenser le contexte économique peu favorable, cependant la plupart des promesses de campagne seront tenues. C'est donc un budget ambitieux et équilibré qui a été voté ce jeudi 12 mars 2009. Nous traversons, certes, une période difficile mais nous n'avons pas, pour autant, le droit de penser médiocre. La coopération intercommunale est, en cela, un formidable atout pour faire face collectivement aux enjeux de demain. Et plus particulièrement dans ce contexte, l'élaboration d'un budget doit réunir les efforts de tous. Ainsi, pour prévenir le devenir de la taxe professionnelle, anticiper des dotations de l'État via des subventions moins substantielles, pour faire face à cette compression des recettes, le choix d'augmenter très sensiblement la fiscalité (stable depuis 2001) nous permet de maintenir un niveau d'investissement ambitieux et sans discontinuité par rapport au mandat précédent. Nous vous proposons une lecture synthétique du budget 2009, afin que les orientations budgétaires choisies vous soient exposées le plus clairement possible.

Mémo :

Que représentent les « quatre taxes directes locales » ?

La fiscalité directe locale inclut les 4 « taxes directes locales » :

- la taxe d'habitation (TH)
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- la taxe professionnelle (TP).

S'ajoute une autre taxe destinée à financer un service bien particulier : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt facultatif additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la charge du ménage occupant le local d'habitation. Elle finance le service d'élimination des déchets ménagers.

FISCALITE ET TARIFS POUR 2009



Au vu des résultats 2008 et du programme d'investissement 2009 ambitieux, et au regard des marges de manœuvre identifiées par le cabinet d'audit financier SP 2000, il a été décidé d'augmenter sensiblement deux taxes :

- la taxe d'habitation
- la taxe foncière sur les propriétés bâties

| Taxe | Taux 2008 | Taux 2009 voté | Quel pourcentage d'augmentation ? | Quelles répercussions pour un ménage moyen (2 adultes + 2 enfants) ? |
|-------------------|-----------|----------------|-----------------------------------|---|
| Taxe d'Habitation | 7.11% | 7.15% | 0.5% | 2 € au titre de l'augmentation du taux 6 € au titre de la revalorisation des bases Soit 8 € d'augmentation |
| Taxe Foncier bâti | 7.51% | 7.55% | 0.5% | 1 € au titre de l'augmentation du taux 3 € au titre de la revalorisation des bases Soit 4 € d'augmentation |

LES TARIFS DU CENTRE NAUTIQUE



Afin d'optimiser la gestion et l'organisation de la saison 2009 et au vu des nombreuses activités futures qui s'y dérouleront, il a été proposé de réviser les tarifs du Centre Nautique des Dronières, en mettant notamment en place un abonnement spécial pour les résidents de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Des augmentations de 0.10 € pour les entrées individuelles et de 10 € pour les abonnements seront désormais pratiquées. Une amélioration de la qualité de l'accueil est en partie financée par les recettes engendrées.

LA CARTE TRANSPORT SCOLAIRE



Afin de limiter le déficit actuel de 50 000 € du service transport scolaire et de garantir une meilleure gestion administrative des dossiers, il est proposé d'augmenter le tarif de la carte transport scolaire de 70 € à 80 €. En effet, la CCPC va prendre à sa charge tous les frais administratifs et d'affranchissements pour l'envoi des cartes.



Organisation générale des Transports Scolaires

Qui fait quoi ?

L'organisation des transports scolaires relève de la compétence et de la responsabilité du Conseil Général.

En Haute-Savoie, le Conseil Général finance les transports scolaires en tant qu'A01 (Autorité Organisatrice de Premier Rang) et a confié entre autres, par convention, l'organisation des transports scolaires à des groupements de communes.

La CCPC en tant qu'A02 (Autorité Organisatrice de Second Rang) gère en 2009, sous l'autorité du Conseil Général de Haute-Savoie, 13 circuits spéciaux de transports scolaires (circuits créés sur les territoires non desservis par les lignes régulières) et 10 lignes régulières.

L'organisation du service des transports scolaires comprend, notamment, la gestion des inscriptions de plus de 1000 élèves chaque année, la définition des services (choix des itinéraires, implantation des arrêts de bus), le choix du mode d'exploitation (régie ou marché avec une entreprise de transport), la définition de la politique tarifaire et de sécurité.

LES TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

LE BUDGET EAU

| TARIFS EAU POTABLE | TARIFS HT | |
|---|-----------|---------|
| | 2008 | 2009 |
| Part Fixe (Abonnement) | 47,26 € | 49,62 € |
| Part Variable par m ³ | 1,84 € | 1,93 € |
| Part Variable par m ³ de 601 à 1200 m ³ | 1,08 € | 1,29 € |
| Part Variable par m ³ supérieure à 1201 m ³ | 0,75 € | 1,05 € |

→ Pourquoi ces augmentations ?

Ces augmentations permettraient à la CCPC de gagner environ 100 000 € de recettes supplémentaires. L'objectif est de tendre vers l'équilibre du budget eau potable et de limiter la dégressivité incohérente pour la vente d'eau en gros. De plus, ce budget étant en déficit, de telles augmentations permettent de limiter le creusement de ce dernier.

Ceci afin de dégager un autofinancement capable de financer une partie des investissements lourds et nombreux prévus ces prochaines années.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

| TARIFS ASSAINISSEMENT | TARIFS HT | |
|----------------------------------|-----------|---------|
| | 2008 | 2009 |
| Part Fixe (Abonnement) | 30,50 € | 32,03 € |
| Part Variable par m ³ | 1,68 € | 1,76 € |

→ Pourquoi ces augmentations ?

Ces augmentations permettraient à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles de gagner environ 30 000 € de recettes supplémentaires. L'objectif est d'augmenter les marges de manœuvre du budget assainissement.



TARIFS PRE (Participation pour le Raccordement à l'Egout) pour branchements neufs

Pas de Modifications de Tarifs

TARIFS Participation de Travaux de réalisation de branchements existants

| | TARIFS HT (par logement) | |
|---------------------|--------------------------|----------|
| | 2008 | 2009 |
| Logement individuel | 457,35 € | 700,00 € |
| Logement Collectif | 300,00 € | 400,00 € |

Cette hausse relative à la participation de travaux de réalisation de branchement existants permet de réactualiser les tarifs tout en rappelant qu'un tel tarif ne couvre que partiellement les dépenses de la CCPC.

Quelle répercussion sur une facture d'un ménage ?

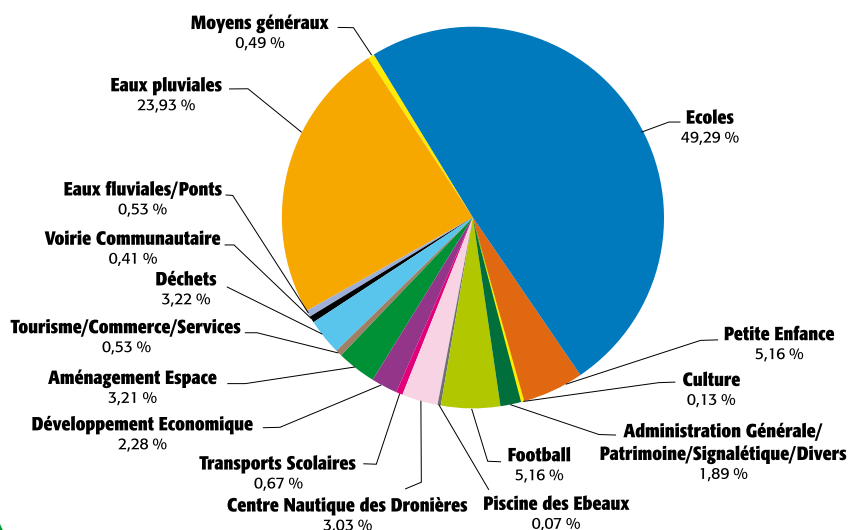
L'augmentation des tarifs eau et assainissement pour un ménage (facture moyenne de 120 m³) sera de 25 € (eau et assainissement compris).

Ces deux budgets qui garantissent le financement d'infrastructures indispensables permettent d'assurer un service public de qualité pour le plus grand nombre de nos concitoyens.

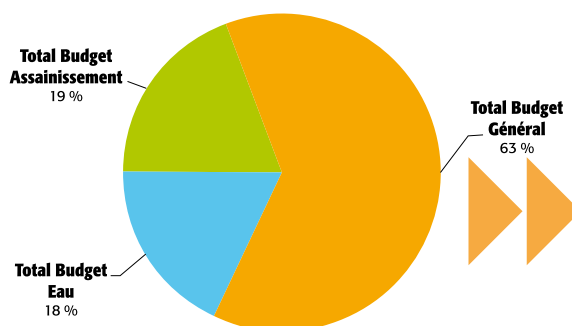
LE BUDGET 2009 Présentation synthétique

| PRÉSENTATION DU BP 2009 par budget (voté le 12/03/09) | Fonctionnement | | Investissement | |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | Dépenses prévisionnelles 2009 | Recettes prévisionnelles 2009 | Dépenses prévisionnelles 2009 | Recettes prévisionnelles 2009 |
| BUDGET GENERAL | 10 629 847,33 € | 10 629 847,33 € | 12 866 438,29 € | 12 866 438,29 € |
| BUDGET EAU | 2 386 294,11 € | 2 386 294,11 € | 4 169 734,43 € | 4 169 734,43 € |
| BUDGET ASSAINISSEMENT | 1 617 697,48 € | 1 617 697,48 € | 4 214 878,72 € | 4 214 878,72 € |
| TOTAUX | 14 633 838,92 € | 14 633 838,92 € | 21 251 051,44 € | 21 251 051,44 € |

ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS 2009 (Dépenses d'équipement)



BUDGET PRIMITIF 2009 Répartition des opérations d'investissement (dépenses d'équipement) par budget



Rappel des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles exerce un grand nombre de compétences, obligatoires et optionnelles, ayant pour but de rendre le meilleur service possible à la population tout en développant de façon cohérente le territoire :

Parmi les compétences obligatoires, elle a en charge :

- l'aménagement de l'espace
- le développement économique

Elle a ensuite choisi d'exercer des compétences optionnelles variées répondant aux thématiques suivantes :

- la distribution d'eau potable
- l'assainissement
- les eaux pluviales, fluviales et les ponts
- les déchets
- la politique du logement et du cadre de vie

- La construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire :

scolaire : la Communauté de communes est compétente en matière scolaire, puisqu'elle assure la gestion et la construction des écoles maternelles et primaires, les transports scolaires et la piscine scolaire des Ebeaux

culturel : elle a également en charge la bibliothèque et l'école de musique

sportif : elle gère les terrains de football

- La petite enfance : avec le RAM et l'association Touchatou
- Voirie communautaire
- Services de secours et lutte contre l'incendie : contingent et mise à disposition de locaux et de moyens
- Services publics de caractère intercommunal ou communautaire : création, aménagement et entretien de la gendarmerie, de la perception et de la poste

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS 2009

La nouvelle équipe communautaire doit concilier la poursuite des principaux chantiers initiés par la mandature précédente...

comme par exemple :

- l'achèvement des travaux des écoles de Menthonnex, d'Allonzier et la construction de l'école de Villy le Pelloux ;
- la création d'une Maison de la Petite Enfance,
- L'acquisition d'un camion benne à ordures ménagères,
- le lancement d'une nouvelle zone de développement économique sur Allonzier...

► ...Avec de nouveaux projets à lancer :

Comme par exemple :

- La mise en place d'un FISAC,
- La reprise de la compétence informatique des écoles à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
- L'accent mis sur le développement durable, (acquisition de composteurs et de conteneurs semi-enterrés...)

► Des chantiers doivent être lancés obligatoirement en 2009 pendant la fermeture du Pont de la Caille.

Il s'agit :

- De la traversée du chef lieu d'Allonzier la Caille (réseaux Eaux Usées, Eaux Pluviales, Alimentation Eau Potable): 949 703 € HT (suite à ouverture des plis)
- De la traversée du chef lieu de Cruseilles (réseaux Eaux Usées, Eaux Pluviales, Alimentation Eau Potable) : 2 722 619 € HT dont 1 768 672 € HT pour la Grand'Rue et 953 947 € HT pour la Route d'Annecy

La CCPC s'engage en faveur du commerce et de l'artisanat !

La CCPC lance en partenariat avec les mairies, les associations représentatives des professionnels et les chambres consulaires un plan d'actions de dynamisation du commerce et de l'artisanat du Pays de Cruseilles. Elle sollicite l'aide de l'Etat à travers le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Cet outil permet à l'Etat d'accompagner les collectivités et les professionnels et vise en priorité à renforcer le tissu commercial et artisanal de proximité. La philosophie du FISAC repose sur la solidarité entre le commerce de proximité et la grande distribution. En effet, les financements du FISAC sont alimentés par la taxe sur les grandes surfaces.

Le FISAC permet :

- une aide à l'animation commerciale et à la communication par le biais des associations de commerçants et d'artisans (Cruseilles Actif, Union des Professionnels d'Allonzier;
- une aide aux investissements des communes qui favorisent la fréquentation de la clientèle (aménagement de places de parkings, sécurisation des cheminements piétons et cycles...);
- des aides directes aux entreprises commerciales et artisanales.

Les aides directes aux professionnels artisans et commerçants concernent la rénovation des devantures et des vitrines, la sécurisation du point de vente et la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le FISAC pourra financer les investissements des professionnels jusqu'à hauteur de 30 ou 40% du montant des travaux engagés.

La CCPC et les 13 communes du Pays de Cruseilles s'engagent à financer ces projets dans les mêmes proportions que l'Etat.

► Des chantiers doivent également être impérativement poursuivis et lancés pour des raisons techniques en particulier sur les budgets eau et assainissement.

Il s'agit de :

- STEP du Sappey
- STEP de Copponex, 2^{ème} étage
- Liaison St Blaise Mont Sion Cernex (réseaux Eaux Usées, Eau Potable et Eaux Pluviales)
- Cercier, Les Pratz (réseaux Eaux Usées, Eau Potable et Eaux Pluviales)
- Cruseilles, Chez Jailloux
- De multiples travaux d'entretien sur les écoles du territoire etc.

Fermeture du Pont de La Caille - Transports Scolaires

Modification des points d'arrêts à partir du Lundi 23 mars 2009

Dans le cadre des travaux de fermeture du Pont de la Caille, une réorganisation de certains itinéraires et points d'arrêts des transports scolaires a dû être envisagée.

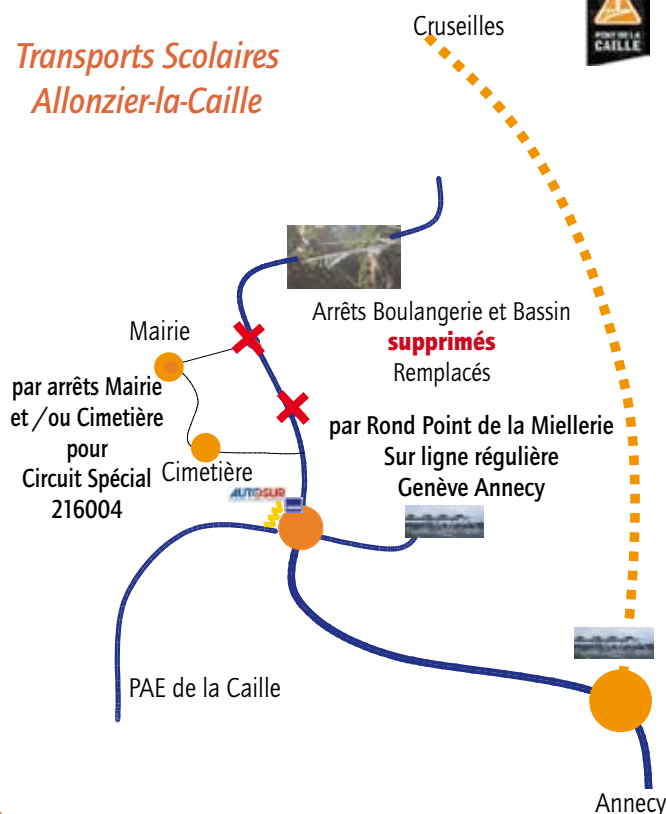
Les arrêts « Boulangerie » et « Bassin » desservis par le circuit 216004 et la ligne régulière Genève Anancy sont supprimés pendant la durée des travaux à partir du Lundi 23 mars 2009.

Pour les élèves du circuit 216004 le point d'Arrêt Boulangerie est remplacé par celui de la Mairie ou du Cimetière à leur convenance.

Pour les élèves empruntant la ligne régulière Genève Anancy et Anancy Genève, les arrêts Boulangerie et Bassin sont supprimés et remplacés par l'arrêt situé au Rond Point de la Miellerie. Le Point d'arrêt est matérialisé entre le restaurant l'Evidence et Autosur.

Pour toutes informations
Contactez les services Transports Scolaires
Tel.04.50.08.16.16 Fax.04.50.08.16.20

Transports Scolaires Allonzier-la-Caille



Les commerçants d'Allonzier la Caille et de Cruseilles se mobilisent



Les travaux de traversées des communes d'Allonzier la Caille et de Cruseilles, précipités par la fermeture du Pont de la Caille, ont débuté depuis mars sur Allonzier la Caille. Les déviations sont mises en place pour faire face au flux quotidien des véhicules. Aussi les commerçants des deux communes sont

organisés en associations pour informer les habitants que les commerces restent ouverts et accessibles malgré les travaux. Des travaux qui s'effectueront par tranche et qui permettront un accès véhicule jusqu'à un certain point puis un accès piéton quoiqu'il en soit. Deux bureaux d'étude ont été spécialement mandatés par les deux communes et les concessionnaires existants dont la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour phaser et coordonner l'ensemble des chantiers (communication, plan de circulation, sécurité...).

*Cabinet DEN HENGST pour la commune d'Allonzier la Caille
willem.den-hengst@wanadoo.fr

*Bureau CAP VERT pour la commune de Cruseilles
capvert.infra@orange.fr



Rentrée 2009 - 2010

Inscriptions transports scolaires



Quand ? du lundi 4 mai au vendredi 3 juillet 2009

Comment ? à partir du 19 avril 2009

- Appeler le service transport scolaire au 04 50 08 16 16
- Télécharger le formulaire sur notre site à compter du 20 avril 2009 : www.ccpaysdecruseilles.org
- Pour les futurs élèves de 6^{ème}, se rapprocher de l'école primaire.

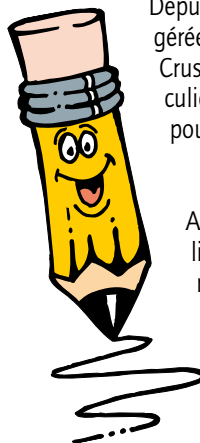
Où déposer votre dossier d'inscription ?

A la communauté de Communes du Pays de Cruseilles **AVANT LE 3 JUILLET 2009.**



La carte est obligatoire. Tout élève ne pouvant présenter son titre de transport peut se voir refuser l'accès à l'autocar.

La rentrée scolaire se prépare déjà !



Depuis l'année dernière, les inscriptions scolaires sont gérées par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Le service des affaires scolaires, plus particulièrement Maryline Parent, vous donne rendez-vous pour les pré-inscriptions, entre le **6 avril et le 24 avril** du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

Afin d'éviter toute perte de temps, munissez-vous du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. La commission d'affectation scolaire aura lieu le 4 mai 2009.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez contacter le service des affaires scolaires au 04 50 08 16 16.

la Maison de la Petite Enfance

Impulsé sous la mandature précédente par l'ancien Président Michel Langin, le projet de construction de la Maison de la Petite Enfance est rondement mené par la nouvelle équipe et les travaux devront être engagés à l'automne 2009.

Cette structure sera installée dans les anciens locaux de l'école maternelle de Cruseilles. Elle réunira le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et le multi accueil géré par l'association Touchatou et sera pensé comme un véritable « guichet unique de la petite enfance ». Le RAM créé en 2005 par la CCPC dans le cadre d'un partenariat avec la CAF est un lieu d'échanges entre les professionnelles, un lieu de socialisation pour les enfants en garde chez les Assmat, un lieu d'information et de conseil pour les parents à la recherche d'un mode de garde.

Le multi accueil Touchatou est quant à lui une crèche halte garderie associative.

Cette maison permettra aux usagers de choisir le meilleur mode de garde possible capable de répondre à leurs attentes et besoins.

La CCPC est Maître d'Ouvrage du projet et travaille en concertation avec :

- la Protection Maternelle Infantile,
- les Directrice et Présidente du RAM et de TOUCHATOU,
- le Conseil Général,
- la Mairie de Cruseilles,
- le Cabinet d'architecte DE JONG à qui l'étude a été confiée.

Le multi accueil Touchatou aura une capacité d'accueil allant jusqu'à 40 enfants (à partir de l'âge de 3 mois.)

La Maison de la Petite Enfance, d'un coût total de 1 073 815 €HT, devrait ouvrir ses portes fin 2010.



Le Centre Nautique des Dronières



« L'été la piscine, l'hiver je patine » ! Ce slogan résume bien la volonté de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles de rendre accessible à tous le site des Dronières. Fort d'un succès largement relayé par la population, la patinoire cède donc la place à l'ouverture de la base nautique.

Pour cette saison 2009, quelques modifications sont à retenir :

L'ouverture

Du Samedi 30 mai au Dimanche 30 août.

Si le mois de juin est largement consacré aux scolaires, le public pourra profiter du centre nautique les mercredis et les week-ends et les jours de semaine seulement après 16h30 (voir encart sur les horaires d'ouverture).

La restauration

La restauration est maintenue à midi et deux soirs par semaine, le vendredi et le samedi, avec au moins deux animations par mois. N'hésitez plus à sortir le soir si la bruine et la fraîcheur menacent, l'accueil restauration est prévue sous chapiteau avec, si le besoin s'en fait sentir, un chauffage adapté. Quant à l'ouverture du snack, elle reste calée sur les horaires d'ouverture de la piscine.

Les leçons de natation enfants et adultes

Toutes les informations seront disponibles sur notre site internet.

Les leçons seront dispensées comme les saisons précédentes, avant l'ouverture au public pour les enfants et après la fermeture au public pour les adultes.

L'organisation des leçons est centralisée au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles : vous souhaitez vous inscrire, il suffit de retourner avant le 1^{er} juin, vos bulletins d'inscription à la :

Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Direction des Ressources Humaines
268, route du Suet
74350 CRUSEILLES

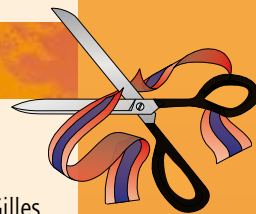
Vous pourrez télécharger les bulletins d'inscription sur le site internet de la CCPC et nous les retourner par mail

ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Nous vous attendons nombreux au centre nautique des Dronières !

| | JUN | | JUILLET-AOÛT |
|----------|-------------------------------|---------------|---------------|
| | Scolaires | Tout public | |
| Lundi | 8h30 - 12h00 13h30 - 16h00 | 16h30 - 19h00 | 10h30 - 19h00 |
| Mardi | 8h30 - 12h00 13h30 - 16h00 | 16h30 - 19h00 | 10h30 - 19h00 |
| Mercredi | 10h30 - 19h00 | | 10h30 - 19h00 |
| Jeudi | 8h30 - 12h00 13h30 - 16h00 | 16h30 - 19h00 | 10h30 - 19h00 |
| Vendredi | 8h30 - 12h00 13h30 - 16h00 | 16h30 - 19h00 | 10h30 - 20h30 |
| Samedi | 10h30 - 19h00 | | 10h30 - 20h30 |
| Dimanche | 10h30 - 19h00 | | 10h30 - 19h00 |

1^{er} Salon du développement durable : nous y étions !



Les 21 et 22 février, Cruseilles accueillait le premier salon du développement durable et des énergies renouvelables à l'initiative de Thierry RAMPON, figure locale bien connue pour sa gestion dynamique de l'association du club de tennis de table.

à ce salon aurait été impensable, précise Gilles PECCI. Jean-Marc BOUCHET s'est également saisi de cette opportunité pour expliquer aux visiteurs que la gestion des déchets est une compétence de la CCPC. Il a également profité de l'occasion pour lancer la deuxième opération sur le compostage. Une vingtaine de composteurs ont pu être vendus lors de ce salon.

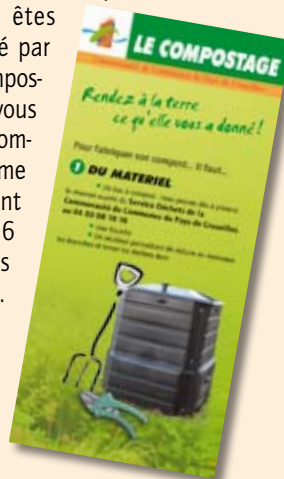


De gauche à droite : Jean-François Vernon, Xavier Brand, Cédric Dechosal, Jean-Loup Galland, Christian Bunz, Gilles Pecci, Jean-Marc Bouchet et Thierry Rampon.

A ce jour, 90 composteurs ont été distribués: fort de ce succès, le service déchets a passé une nouvelle commande. Pour les acquéreurs de composteurs, une réunion d'information, conjointement organisée par la Ferme de Chosal et la CCPC, est prévue le 30 mai 2009, sur le thème « comment réussir son compost ». Les intéressés seront contactés par mail ou à défaut, par courrier.

Vous êtes intéressé par le compostage, vous

pouvez acquérir votre composteur contre la somme de 20 € en téléphonant au 04 50 08 16 16 (service de gestion des déchets de la CCPC). Si vous êtes intéressé par la réunion d'information sur le compostage, précisez-le.



L'inauguration de cette première édition réunissait entre autres personnalités, le Maire de Cruseilles, Christian BUNZ, le Conseiller Général, Jean-Loup GALLAND, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, Gilles PECCI accompagné du vice-président chargé du développement durable, Jean-Marc BOUCHET. Une trentaine de stands parmi lesquels celui de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Le développement durable étant un des axes forts de cette mandature, ne pas participer

Festival Petit Patapon du 18 au 30 avril 2009



Cette année et pour la première fois, la Bibliothèque de la CCPC participe au festival « Petit Patapon », un festival itinérant pour les 0-6ans qui permet de mettre en place un temps fort simultané se déroulant sur plusieurs territoires (Annecy, Faverges, Rumilly, Saint-Julien en Genevois, Cran Gevrier) et sur une période donnée.

C'est une ouverture culturelle pour que le jeune enfant et tous les adultes (parents, grands parents...) qui l'accompagnent, puissent découvrir à petit pas des spectacles vivants, du cinéma, des animations autour du livre.

En 2009, le thème retenu est : « La nuit, la rêverie ». Une sélection commune de livres est proposée pour les 0-3 ans et les 4-6 ans et sont disponibles à la bibliothèque. Parallèlement, aura lieu la programmation du spectacle de Sylvie Santi

« Va-nu-pied sur la langue »
le mercredi 29 avril 2009 à 15h
à la bibliothèque.

L'entrée est libre et gratuite.

Pour plus de renseignements contacter la bibliothèque au 04 50 44 22 85.

Inauguration des écoles

Samedi 16 mai 2009, les écoles maternelles d'Allonzier la Caille et de Cruseilles seront à l'honneur. Leur inauguration finalisera les quelques mois de travaux qui ont abouti, pour l'école maternelle d'Allonzier la Caille, à une extension des locaux : 2 classes supplémentaires, un dortoir, un atelier, un bloc sanitaire et vestiaires, un bureau.

Quant à l'école maternelle de Cruseilles, ce sont dans des locaux flambant neufs que les écoliers ont été accueillis pour la rentrée scolaire 2008 : des locaux plus vastes, plus clairs et plus adaptés où l'équipe pédagogique, le personnel ATSEM et les enfants évoluent plus sereinement : après cette année de fonctionnement, tous pourront nous faire part de leurs impressions.



L'Ecole de Musique offre une soirée concert

Le Samedi 16 mai à 18h, l'école de musique de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles vous donne rendez-vous à la Salle des Ebeaux à Cruseilles. Un concert est donné par tous les orchestres de l'école, des plus jeunes avec l'Orchestre Cadet, aux plus anciens, l'Orchestre Adulte en passant par l'Orchestre Junior.

Participeront également à ce concert les élèves des chorales des classes de formation musicale, autant dire que vous retrouverez tous les élèves de l'école !

En deuxième partie, nous vous proposerons de passer un moment festif sur la piste de danse pour la BOUM de l'Ecole. Une petite restauration payante vous sera proposée sur place mais l'entrée est gratuite !



ANDILLY

Commune de 781 habitants, d'une superficie de 607 hectares, culminant entre 577 et 857 mètres, Andilly est délimitée par les communes de COPPONEX, CERNEX, SAINT-BLAISE, PRESILLY et VERS.

Andilly se compose principalement de trois villages : CHARLY, JUSSY et SAINT-SYMPHORIEN.

JUSSY dispose de la principale activité commerciale ; la boulangerie « *la Médiévale* » et le restaurant « *Le Carnotzet* ». Traversé par le RD1201, il est le plus connu sur sa partie supérieure, ce qui fait que peu de monde connaît le charme de sa partie inférieure.

Le village de SAINT-SYMPHORIEN abrite la mairie, l'église, la cure et ses expositions, et l'un des deux cimetières.

CHARLY héberge l'école, une chapelle du XVI^{ème} siècle classée et le second cimetière.

Autour de ces trois villages, on trouve sa future activité économique sur une partie du col du Mont-Sion, le petit hameau du Thouvet à cheval sur les communes de PRESILLY et d'ANDILLY, « la Croix-Biche », « Vers-Pétard », avec sa ferme et le practice de golf, et le parc des moulins où se déroulent chaque année *Les Grandes Médiévales d'Andilly*.

La commune d'Andilly est une commune rurale, se voulant préservée,

authentique. Le nouveau conseil municipal privilégie une politique de proximité, d'écoute et de service avec une volonté de renforcer une vie de village, où l'on se connaît mais aussi où chaque habitant se responsabilise. Ainsi, une réflexion est menée quotidiennement sur tout ce qui fait notre qualité de vie : la préservation de l'espace agricole, la mise en valeur de notre patrimoine architectural et paysager. La gestion des mobi-

liers urbains, des chemins ruraux, du fleurissement et de l'éclairage de Noël sont au cœur de nos préoccupations.

Déjà en marche avec le practice de golf, la cure « *Arts & Jardins* » et le *Parc des Moulins*, une politique tournée vers un tourisme doux et de loisirs de proximité est en place, en attente de projets à venir, comme entre autres, l'acquisition de plusieurs maisons au sein du village de CHARLY. Ces dernières serviront dans un premier temps de maison d'accueil des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, puis par la suite, s'inscriront dans le projet de réalisation d'une auberge et gîte rural.

Le conseil municipal et son maire portent une attention particulière au renforcement des relations avec les communes voisines et à un travail constant et d'équipe avec la communauté de communes du Pays de Cruseilles.



Les Associations : les acteurs de la vie communale

Notre commune dispose d'un grand nombre d'associations, portées à l'origine par des groupes de passionnés.

Culturelles, sportives ou environnementales, toutes défendent des valeurs essentielles au bien-être et à la distraction des habitants du secteur.

Avec *Accross Patch*, le club de patchwork, vous pouvez réaliser des ouvrages.

Andilly Loisirs anime plus particulièrement le territoire par ses événements.

Les Galopins (association des parents d'élèves) dynamisent notre commune à travers différentes animations au profit des élèves de l'école. On trouve aussi l'accès au sport en milieu rural avec *l'ASGC* (golf des

Chardons), *la Coppandy* pour les sentiers balisés et le VTT, *l'ACCA* pour la chasse, et *l'ESCernex* pour le football des plus petits aux plus grands.

Les associations agissent également pour notre bien-être au quotidien, à l'image des *Petits Malins* qui proposent des services tels que la garde d'enfants ou la livraison de vos courses à domicile, ou *l'APPA* (Association de Protection de Paysages d'Andilly) dont l'objectif est la préservation et la sauvegarde de notre milieu naturel.

Cette vie associative est une réelle force pour notre territoire et ses habitants, il est donc nécessaire de la soutenir et de l'encourager.